

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : procurations	12 + 6
Date de la convocation :	22.08.2023
Date d'affichage :	22.08.2023

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf du mois d'Août, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 12 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. VANDEN DORPE – P. CAREY - S. VAN EECKE - D. DUMONT – C. LEFEBVRE - X. DUBOIS – F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - J. TYBOU - G. DUBOIS
- 6 Absents ayant donné pouvoir : P. ALLIOT – Y. HUTCHINSON - N. GUISLAIN à A. MARQUE – L. BASECQ à P. VANDEN DORPE – C. ANNAERT à C. LEFEBVRE – P. PACCOU à P. CAREY - P. JOURDAIN à J. TYBOU
- 0 Excusés :

Monsieur Guy DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2023-31 : Attribution d'un fonds de concours Transition Energétique et Bas Carbone du Patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation globale de l'éclairage public
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation globale de l'éclairage public, le Bureau Métropolitain de la Métropole Européenne de Lille du 26 mai 2023 a décidé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 103 728.40 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter le fonds de concours d'un montant de 103 728.40 €
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18 – Contre : 0 – Abstention : 0

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 30 août 2023,

Affiché le 30 août 2023

Transmis au contrôle de légalité le 30 août 2023,

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**



**Le Secrétaire de Séance
Guy DUBOIS**

